



#### Les valeurs de la résidence « Harmonie »

# 1. L'individualisation et la personnalisation du service qui demeure inscrit dans le collectif

Personnalisation du service et complémentarité des services proposés

#### 2. La valorisation et la reconnaissance de l'individu

Connaissance des histoires de vie et développement de l'utilité sociale de chaque individu

# 3. Le respect et la transmission des valeurs

S'inscrire dans l'histoire pour « ancrer » les projets futurs

Reconnaissance du travail fourni par les anciens

Transmission de l'expérience, des savoirs et des valeurs

# 4. Le respect de l'individu

En termes de communication

Par l'adaptation de la structure à la personne

Dans le respect de son histoire, de ses valeurs

En respectant son intimité, en développant la notion de domicile individuel, même dans une structure collective

#### 5. L'accompagnement

Jusqu'au bout de la vie et chez soi

Dans les différentes étapes de la vie (être âgé, ce n'est pas être malade)

Dans un but de préservation de l'autonomie

Pour favoriser le sentiment d'utilité sociale

En laissant la place à la famille

# 6. La convivialité

En développant la notion de « chez soi »

En préservant l'esprit « grande famille » qui fédère la Personne Âgée, la famille et l'équipe.

# 7. Le plaisir

Partage par tous, Personnes Âgées, familles, Personnels

Lié à la notion de satisfaction

Développé grâce à un souci de confort, de bien être

Favorisé grâce à la liberté, liberté de désirer, de dire non, d'être maître de ses choix.

La résidence est gérée par :



Isabelle CHOAIN, Présidente du Comité des âges

Joël BRUNET, Vice-président aux finances

Julien DUSART, Vice-président aux Ressources Humaines

**Dominique SAVARY, Vice-président aux infrastructures** 

Sylvia POTIER, Vice-présidente à la vie sociale

Le Directeur Général du CDESAGES est : Denis RODOT

Le Directeur est : Laurent GILLERON

Leur rôle est d'assurer la gestion administrative, financière et téchnique de la résidence. Ils exécutent les décisions du Comité syndical (instance décisionnelle).



Une convention tripartite a été signée avec le

Les dernières élections se sont déroulées 02 mars 2021



et le



# La résidence



Réglementation applicable aux établissements recevant du public de type J.(avis favorable de la commission sécurité et accessibilité)



Public accueilli : Personne de plus de

60 ans sauf dérogation



**Hébergement permanent** : 52 lits

**Hébergement temporaire**: 3 lits

PASA (Pôles d'activités et de soins adaptés) : 14 places



#### **Habilitation**:

Aide sociale, APA (allocation personnalisée d'autonomie), APL (aide personnalisée au logement)

Pas de lieu de vie spécifique à l'accueil des personnes présentant des troubles cognitifs.

La résidence « **Harmonie** » est située sur la commune d'Aulnoy lez Valenciennes près de la zone commerciale Carrefour :



A proximité de la station de tram « Jules Chevalier »



## Votre confort

# La résidence « Harmonie » est composée :



#### 4 unités de vie :

Rez de chaussée : Rue des bois des chartreux

1ère étage : Rue du sentier d'Havre, et Rue des pâturettes

2ème étage : Rue du sentier des haies

# Composées de :

- ➤ 13 chambres
- > 1 salle de bains thérapeutique
- > 1 espace détente
- > 1 salon TV
- ➤ 1 coin cuisine

<u>Au rez de chaussée</u>: Accueil, bureaux administratifs, médecin coordonnateur, point rencontre, pôle rééducation.



# Une balnéothérapie



Un PASA: 14 places

#### **Un restaurant**





Un parc aménagé

# **Les Chambres**



- Meublées (lit médicalisé à hauteur variable, fauteuil, chevet, réfrigérateur). Garde-robe à fournir par le résident.
- Salle d'eau indépendante
- Prise télévision et téléphone (communications facturées chaque fin de mois)
- Possibilité de personnaliser votre environnement afin de vous y sentir aux mieux.
- Entretien de la chambre assuré par le personnel de la résidence



Possibilité d'avoir la clé de sa chambre, en faire la demande auprès du cadre de santé.



Les biens et valeurs personnels : lors de son admission, le résident est informé, en vertu de la loi n°92.614 du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993 relatifs à la responsabilité du fait des vols, pertes et détérioration des objets déposés, de la possibilité d'avoir un coffre-fort dans la chambre.



<u>Le linge</u>

Le linge de maison est fourni et entretenu par la résidence.



un trousseau de linge personnel est demandé à votre entrée (inventaire réalisé avec la résidence et la famille).



L'entretien du linge personnel peut être pris en charge par la résidence (prestataire extérieur) si vous le souhaitez, cela n'entraine pas de coût supplémentaire, néanmoins, le résident dégage la résidence de toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration du linge personnel par le prestataire extérieur.



Le courrier est distribué du lundi au samedi. Le résident peut déposer son courrier à l'accueil.

Les repas sont confectionnés sur place.

Utilisation de la méthode HACCP dont le but est de prévenir les risques sanitaires liés à la restauration collective.

Les menus sont établis par une commission de restauration à laquelle participent notamment les résidents, le cuisinier...

Possibilité d'inviter les personnes de votre choix à déjeuner, réserver auprès de l'accueil (du lundi au vendredi) au moins 72h à l'avance. (les tarifs sont consultables sur notre site internet, contrat de séjour).



# A la demande du résident, en chambre ou dans le lieu de vie

Déjeuner : à partir de 12h dans le restaurant

Collation : à partir de 15h30

Dîner : à partir de 18h45 servi dans la salle à manger de l'unité de vie

Tisane : à partir de 22h

# Votre bien être



Des coiffeuses peuvent intervenir dans la résidence, le montant de la prestation est à la charge du résident.



La liberté de conscience et le respect des pratiques religieuses sont des règles fondamentales. Une célébration catholique a lieu une fois par mois.

## **Les animations**



Loisirs et animations constituent un moyen d'améliorer votre qualité de vie au quotidien.



Des activités et animations collectives sont proposées chaque jour par l'animatrice de l'établissement.



# Vous êtes invité(e) à y participer !



Vous pouvez télécharger le programme d'animation sur notre site internet: www.cdesages.com

#### Votre santé



L'équipe soignante, sous la responsabilité du Cadre de santé, assure vos soins et vous aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne.



Les produits de toilette sont à la charge du résident. Les produits d'incontinence, sont pris en charge par la résidence, le cas échéant.



Les soins infirmiers sont assurés par la résidence.

En cas d'urgence médicale, le médecin traitant désigné par le résident est contacté en priorité. S'il n'est pas joignable, la résidence préviendra les services d'urgences appropriés.



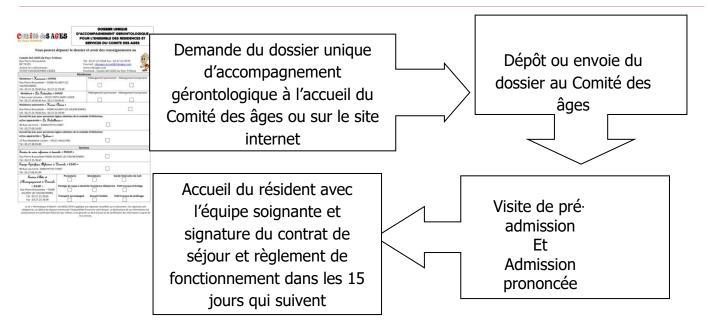
Le médecin coordonnateur est chargé de la coordination des soins au sein de la résidence avec le médecin libéral choisit par le résident à son entrée.



Prescription individuelle pour les médicaments (remboursement par la sécurité sociale et la mutuelle sauf pour les médicaments et produits non remboursés).

Le résident a le libre-choix des intervenants paramédicaux qui lui sont nécessaires (kinésithérapeute, orthophoniste, dentiste,) ainsi que du pharmacien. Ces choix sont inscrits dans le contrat de séjour mais peuvent être modifiés à tout moment.

#### Le circuit de votre admission



Dossier Administratif Le dossier administratif d'admission est composé du:



- 1. Contrat de séjour signé
- 2. Règlement de fonctionnement signé,
- 3. Dossier d'accompagnement gérontologique
- 4. Livret de famille
- 5. Attestation de carte vitale, carte mutuelle, assurance RC
- 6. Avis d'imposition, ou de non imposition,
- 7. Justificatifs des ressources (caisse de retraite, APL, APA...)
- 8. RIB/RIP
- 9. Chéque de dépôt de garantie

#### Les tarifs et les aides financières

Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés par arrêté de Monsieur le Président le Conseil Départemental du Nord. Ils sont révisés chaque année.

Frais de séjour journalier à la charge du résident = tarif hébergement + ticket modérateur égal au tarif des GIR 5 et 6

Un dépôt de garantie est demandé à l'entrée du résident dans la résidence (30 jours \* le tarif hébergement). Il est restitué au départ du résident.

À titre d'exemple :

| Tarif<br>hébergement x<br>Nbre de jours |            | T.Dépendance x<br>Nbre de jours |         | Total<br>mensuel |
|---|------------|---------------------------------|---------|------------------|
| 62,45€ X 31 jours                       | 1 917,35 € | 5,58€ X 31 jours                | 163,68€ | 2 081,03 €       |
| 62,45€ X 30 jours                       | 1855,50€   | 5,58€ X 30 jours                | 158,40€ | 2 013,90 €       |

Les aides financières possibles selon les ressources : APL, APA et Aide sociale

# Respect de la vie privée et de la dignité



Une attitude générale de respect impliquant réserve et discrétion s'applique à chaque agent, tout corps de métier confondu et à tout moment.

- 1. Respect de la personne, de ses droits fondamentaux
- 2. Respect de ses biens
- 3. Respect de son espace de vie privée, de son intimité
- 4. Respect de sa culture et de son choix de vie
- 5. Respect de la confidentialité des informations concernant l'usager et son entourage
- 6. Respect des règles professionnelles et déontologiques

# Règles de confidentialité



La résidence s'engage auprès des résidents à la confidentialité des informations recueillies.



L'ensemble du personnel est tenu <u>au secret professionnel</u>. Certaines informations dites « confidentielles » sont cependant échangées entre les professionnels dans le cadre du secret partagé, afin de développer un accompagnement de qualité.



De plus, dans le cadre de la loi « informatique et libertés » du 06/01/1978, les données collectées sur les résidents sont exclusivement destinées à la résidence. La loi garantit d'ailleurs un droit d'accès et de rectification de ces informations.



# Promotion de la bientraitance

L'équipe soignante et les professionnels de la résidence sont actifs au quotidien dans le but de développer une culture bienveillante.

C'est une démarche à la fois collective et individuelle, elle repose sur une remise en question constante des pratiques et de l'organisation.

Elle vise un accompagnement bientraitant de la personne âgée et de sa famille afin de répondre au mieux à leurs attentes, leurs besoins dans le respect de leurs droits et libertés.

#### Les visites

Les résidents peuvent recevoir librement leur famille et amis, au cours de la journée.

Pour des raisons de sécurité, <u>les portes de la résidence sont fermées du lundi</u> <u>au samedi à partir de 18h00 et le dimanche toute la journée.</u>

Une clé pour accéder librement à la résidence peut être mise à disposition de votre famille en contrepartie <u>d'un dépôt de garantie de 15.24€.</u>

## Votre sécurité



Dans le contexte de déclaration de l'état d'urgence et du dispositif Vigipirate, la résidence est amenée à prendre des mesures complémentaires pour garantir la sécurité des résidents et du personnel.

Ces mesures portent notamment :

Sur la surveillance de l'entrée principale de la résidence.

- Des formations aux premiers secours et gestes qui sauvent pour le personnel.
- Affichage à l'entrée de la résidence du logo



- Affichage, d'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » dans la résidence.
- Diffusion d'une brochure « vigilance attentats : les bons réflexes » à l'ensemble du personnel.
- Diffusion d'une brochure « stop-djihadisme.gouv.fr sur la radicalisation » à l'ensemble du personnel.

**GARE AUX ARNAQUES!** 

# Petites règles de sécurité pour éviter les arnaques.

- Si une personne vient dans votre chambre pour vous faire signer quoique ce soit, parlez-en d'abord avec vos proches.
- Ne donnez jamais votre carte bleue, vos coordonnées bancaires, chèques signés en blancs, à une personne que vous ne connaissez pas. Parlez-en à votre proche, ou à l'accueil de la résidence.
- Si vous recevez un coup de fil ou un email suspect d'une personne se faisant passer pour un proche, vous réclamant de l'argent, dites-lui que vous allez le rappeler et vérifiez auprès de vos proches.

• Signalez à l'accueil de la résidence, toutes personnes qui vous sembleraient suspectes.

## Vos interlocuteurs

# Au sein de la résidence

Monsieur Denis RODOT, DG du Comité des âges

Monsieur Laurent GILLERON, Directeur

Madame Emeline FILLEUR-DUPUIS, Médecin coordonnateur

Madame CAMUS Virginie, Cadre de santé

# A l'extérieur de la résidence

Personne qualifiée sur le territoire valenciennois :

#### **Monsieur Denis VANLANCKER**

06.88.61.86.92

Vanlancker.denis@gmail.com

# Les numéros utiles



**ARS Nord-Pas-de-Calais (Agence Régionale de Santé)** 

Tel: 03.62.72.77.77 Fax: 03.62.72.88.75

Mail: ars-npdc-signal@ars.sante.fr



Conseil Départemental du Nord Tél: 03.59.73.59.59



**ALMA (Allo Maltraitance des Personnes Âgées) : 39.77** 

# **Pour tous renseignements**

Le personnel administratif est à la disposition des résidents et du public :

Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Et le samedi de 8h30 à 12h00

# **Nous contacter**



03.27.23.78.00



cdesages.accueil@cdesages.com



Comité des âges



Comité des âges Rue Pierre Brossolette — Aulnoy lez valenciennes BP 70355 59304 VALENCIENNES CEDEX